

RAPPORT ANNUEL 2013

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

PARTIE TRAITEMENT

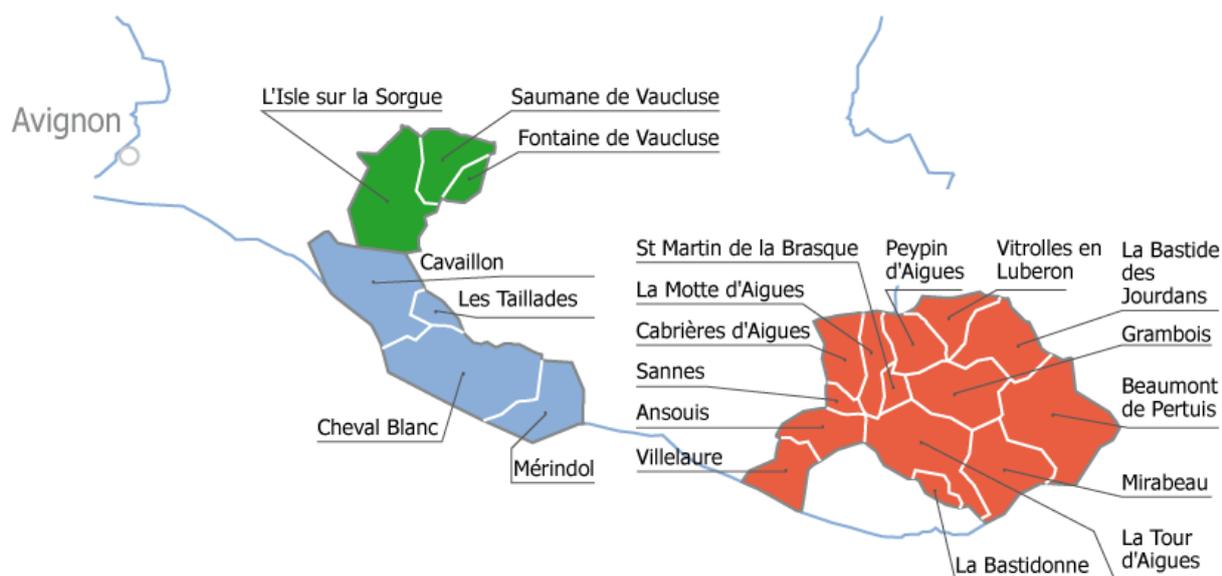


Table des matières

Glossaire.....	- 3 -
1 TERRITOIRE ET COMPETENCE.....	- 4 -
1.1 Le territoire.....	- 4 -
1.2 La compétence.....	- 5 -
1.3 Le financement.....	- 5 -
1.4 Les équipements.....	- 5 -
2 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2013.....	- 6 -
3 LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	- 7 -
3.1 Les ordures ménagères.....	- 7 -
3.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA.....	- 7 -
3.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR.....	- 8 -
3.2 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavillon.....	- 13 -
3.2.1 L'organisation du fonctionnement.....	- 13 -
3.2.2 Fonctionnement.....	- 14 -
3.2.3 Les apports.....	- 15 -
3.2.4 Les emballages ménagers.....	- 16 -
3.2.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle.....	- 19 -
4 LES INDICATEURS FINANCIERS.....	- 21 -
4.1 Montants globaux des dépenses et des recettes du service.....	- 21 -
4.1.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.....	- 21 -
4.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	- 22 -
4.1.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat.....	- 23 -
4.1.4 Les frais de personnel.....	- 24 -
4.1.5 L'état de la dette.....	- 24 -
4.2 Dépenses de gestion des OMR.....	- 25 -
4.3 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle.....	- 28 -
4.4 Les charges générales.....	- 30 -
5 CONCLUSION.....	- 31 -

Le présent rapport annuel de l'année 2013 est rédigé en respect du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).

Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.

Ce rapport sera présenté devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIECEUTOM

Glossaire

COTELUB:	Communauté Territoriale Luberon Durance
CCPLD:	Communauté de communes Provence Luberon Durance
CCLMV :	Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse
CCPSMV:	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
CSDU:	Centre de stockage des déchets ultimes, remplacé par ISDND
DEEE:	Déchet d'équipement électrique et électronique
DEIC:	Déchets d'emballages industriels et commerciaux (par exemple les cartons bruns)
DIAA:	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
DIB :	Déchets industriels banals
DAE :	Déchets d'activité économique (remplace DIB)
EJM :	Emballages et JRM
ELA:	Emballages de liquide alimentaire
EPCI:	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND:	Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM:	Journaux Revues Magazines
NS:	Non significatif
OM:	Ordures ménagères
OMA :	Ordures ménagères assimilables
OMR:	Ordures ménagères résiduelles
PAP:	porte à porte (collecte)
PAV:	point d'apport volontaire
PPGDND:	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
TGAP:	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE:	Unité de valorisation énergétique
UVO:	Unité de valorisation organique

1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

1.1 Le territoire

Le SIECEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavaillon, l'Isle sur la Sorgue, Cheval Blanc et Fontaine de Vaucluse. Il est devenu, depuis, le Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères auquel trois communautés de communes ont délégué la compétence traitement. Il s'agit des communautés de communes :

- ✓ Provence Luberon Durance Luberon - CCPLD
- ✓ Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse – CCPSMV
- ✓ Luberon Durance – COTELUB

Le syndicat est en charge du traitement des déchets de 21 communes (cf. figure 1), soit une population de près de 70 000 habitants selon le recensement de 2006.

Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue depuis 2001.

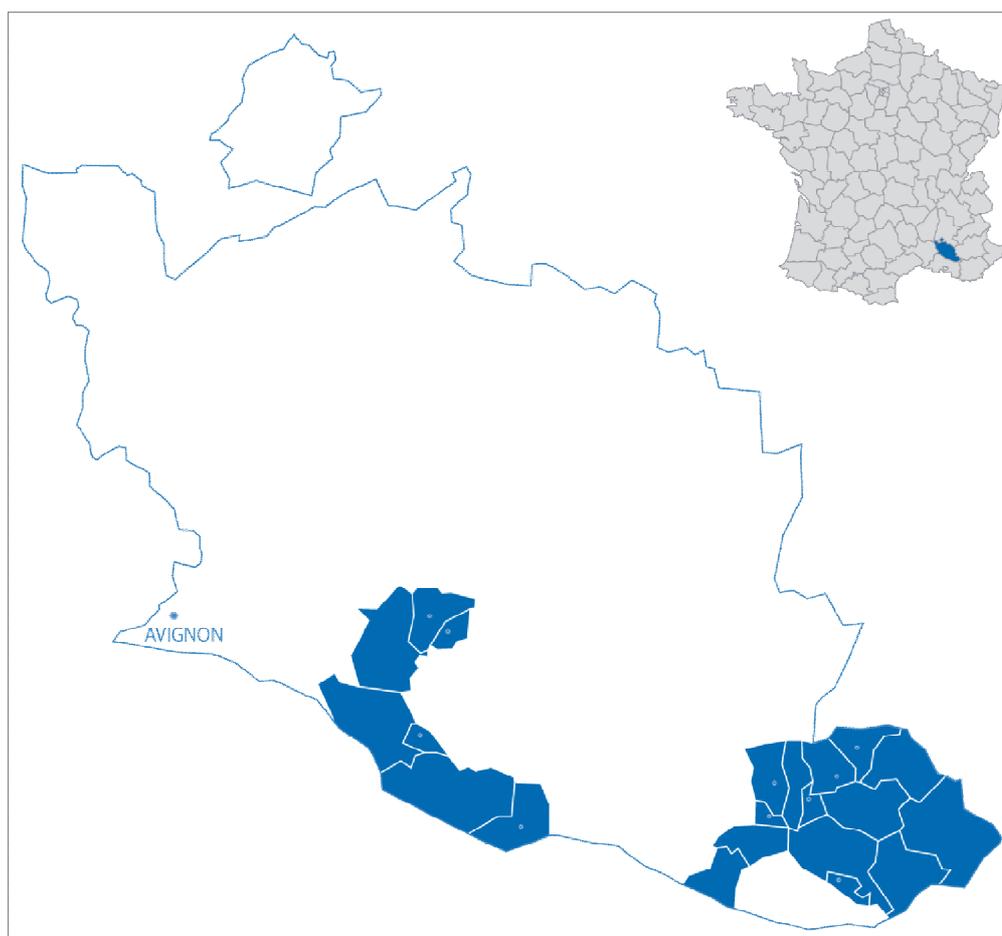


Fig. 1 – Territoire du SIECEUTOM dans le département de Vaucluse

1.2 La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence « traitement » au Syndicat. Concrètement, à l'heure actuelle, ce traitement porte sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers issus de la collecte sélective.

1.3 Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administration générale est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres. Le Syndicat perçoit aussi des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables et au versement de participations d'entreprises pour le traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères.

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport et les investissements sont réparties au prorata de la population.

1.4 Les équipements

Pour exercer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement:
 - l'une à Cavaillon : il s'agit du système de réception des déchets qui équipait l'ancienne usine de compostage située quartier le Grenouillet qui a été réadapté. Cette installation est ancienne (1978) et vétuste et va nécessiter des travaux de remise en état.
 - l'autre à Pertuis qui est également utilisée par la Communauté du Pays d'Aix.
- une déchetterie industrielle construite en 1991, située à Cavaillon permettant le conditionnement et le transfert :
 - des emballages ménagers issus des collectes sélectives qui sont dirigés vers un centre de tri
 - d'autres matériaux : déchets des activités économiques, végétaux, cartons, bois et ferrailles qui sont dirigés vers des filières de valorisation.

Les équipements de transfert sont localisés sur la figure ci-contre. Il a été rajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les communautés de communes adhérentes car elles relèvent de l'exercice de la compétence collecte.

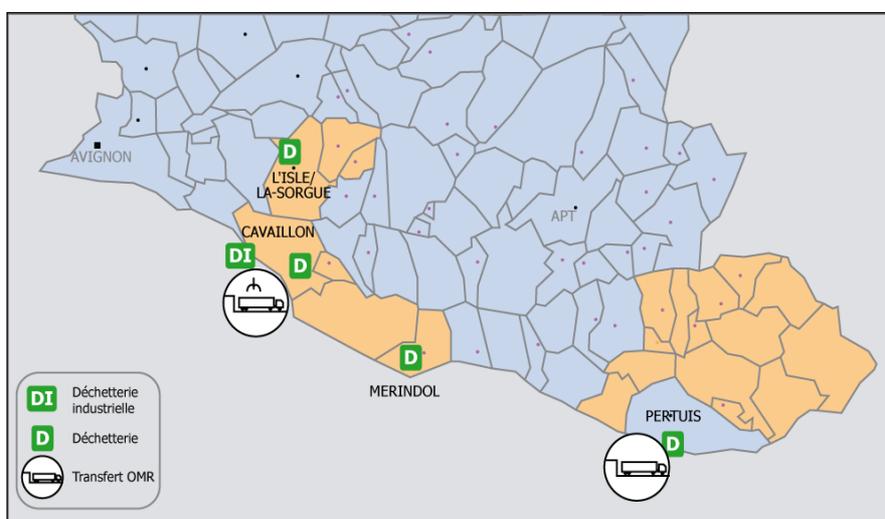


Fig. 2 – Equipements de transfert des OMR

2 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2013

Traitement des OMR

Un nouveau marché de traitement des OMR d'une durée de 4 ans reconductible 2 fois 1 an a été passé. Il a succédé à un marché de 2008 qui aura donc duré 5 ans qui reposait sur un traitement partagé entre le tri-mécano biologique et le stockage. Ce nouveau marché permet au Syndicat d'être plus en phase avec les lois du Grenelle de l'Environnement au sens où il n'est plus fait appel à la solution de stockage sauf en cas de défaillance de la solution de valorisation énergétique.

Réhabilitation du site du Grenouillet

Les études de préparation des travaux de réhabilitation du site ont été poursuivies intégrant les travaux d'urgence de remplacement du transformateur d'alimentation haute tension du site.

Projet d'unité de valorisation organique

A la suite des décisions prises en fin d'année 2012 les actions suivantes ont été engagées :

- Passation de compromis avec les propriétaires privés des parcelles
- Lancement des études écologiques sur la zone de Saint Véran
- Etude des gisements des biodéchets des ménages et des gros producteurs (privés principalement) sur le territoire du Syndicat ainsi que sur le SIDOMRA (zone d'Avignon) et le SIRTOM du Pays d'Apt. Puis proposition de dimensionnement et de chiffrage d'une installation de traitement pour les besoins du SIECEUTOM.
- Convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'écoulement du compost.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier de déclaration de projet.
- Demande de subventions à la Région et à l'ADEME pour le financement des ces études.

A l'invitation du réseau Compost Plus (association nationale de collectivités pratiquant la collecte séparative des biodéchets), des élus du Syndicat et des techniciens des communautés de communes ont participé à un voyage d'étude en Italie dans la région de Milan. Cela a permis de vérifier comment l'Italie soumise aux mêmes obligations européennes que la France a fait le choix de la valorisation des déchets organiques après une collecte séparative.

Autres évènements

On notera :

- La participation aux réunions pour la révision du plan départemental de prévention des déchets non dangereux, PPGDND organisées par le Conseil Général du Vaucluse.
- Les réunions avec les services de la CCPLD, le centre de tri, et les éco-organismes pour le suivi de l'opération expérimentale d'extension des consignes de tri à de nouvelles familles d'emballages : pots de yaourts, barquettes en polystyrène, films plastiques, etc.

3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 Les ordures ménagères

3.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA

Les OMA regroupent les catégories suivantes de déchets : les OMR, les produits de collecte sélective (verre et EJM) et le cas échéant les produits de collecte séparative de la fraction organique.

La notion d'OMA facilite les comparaisons des données entre les différents territoires. L'indicateur est utilisé pour les travaux du PPGDND ainsi que par l'observatoire régional et national de l'ADEME.

Le tableau de la figure 3a ci-dessous donne les résultats depuis 2008. On observe qu'en cinq ans, la production d'OMA a baissé de 3,3% ce qui est faible et insuffisant vis à vis des objectifs qui étaient assignés par le Grenelle de l'Environnement soit 7% de réduction des OMA sur 5 ans.

OMA	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012 - 2013	Evolution 2008 - 2013
CCPLD	14 723	14 522	14 190	14 148	14 121	13 998	-1,6%	-5,7%
CCPSMV	9 734	9 458	9 544	9 712	9 519	9 566	0,5%	-1,8%
COTELUB	6 718	6 860	7 002	7 086	6 772	6 700	-1,1%	-0,3%
<i>Totaux</i>	31 175	30 840	30 736	30 946	30 412	30 165	-0,8%	-3,3%

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes

On constate une baisse de la production d'OMA en 2013 de 0,8% comme le montre le graphique ci-dessous. Cette réduction est moitié de celle enregistrée entre 2011 et 2012.

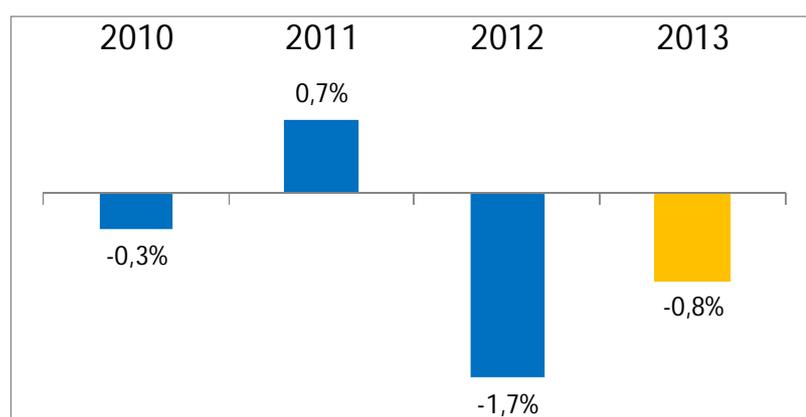


Fig. 3b – Variation de la production annuelle d'OMA

Le tableau de la figure 4a renseigne sur la production d'OMA par habitant. On observe que celle-ci baisse régulièrement depuis 2008. Sur l'ensemble du syndicat, elle atteint au total 5,8 % sur cette période.

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque communauté de communes adhérente des productions d'OMA et des ses composantes, OMR et collecte sélective. Les « bonnes » évolutions seraient de voir une baisse des OMR qui accompagne une hausse de la collecte sélective. Ce n'est pas le cas pour COTELUB en raison de mauvaises performances de la collecte sélective. Nous le verrons en détail plus loin dans ce document.

OMA/Hab.	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCPLD	442	432	424	424	431	421
CCPSMV	505	486	471	476	466	465
COTELUB	403	406	409	410	386	381
SIECEUTOM	450	441	434	435	430	424

Fig. 4a – Evolution de la production d'OMA par habitant

	Evolution 2008-2013		
	OMA	OMR	Collecte sélective
CCPLD	-4,7%	-8,7%	23,5%
CCPSMV	-8,0%	-11,4%	14,1%
COTELUB	-5,4%	-4,0%	-13,4%
SIECEUTOM	-5,8%	-8,5%	11,9%

Fig. 4b – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes

Le tableau ci-contre permet de situer nos résultats 2010 par rapport aux données locales et nationales. On observe qu'ils sont plutôt bons par rapports aux repères locaux (Département, Région) puisqu'ils affichent de meilleures performances de collecte sélective et une production d'OMR plus faible. Ils sont en revanche nettement moins bons que les résultats nationaux.

Données 2010	OMR	Verre	EJM	OMA
France (données 2009)	299	29	46	374
PACA	427	20	32	479
Vaucluse	380	23	29	438
SIECEUTOM	373	27	34	434
CCPLD	368	24	32	424
CCPSMV	396	35	40	471
COTELUB	354	25	30	409

Fig. 5 – Quantités d'OMA collectées en tonnes

3.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent contenir également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).

3.1.2.1 Organisation

Les OMR sont collectées (en régie) par les collectivités membres du Syndicat et sont acheminées jusqu'aux centres de transit de Cavaillon et de Pertuis. Les OMR sont alors transférées dans des semi-remorques compactrices (FMA) où elles sont dirigées vers les sites de traitement.

3.1.2.2 Traitement

La solution de traitement est illustrée par la figure 6. Les tableaux des figures 7a et 7b donnent les informations relatives aux marchés de prestations de transfert, transport et traitement. On rappelle que le 15 février 2012 un avenant au marché de traitement avait été signé. Il permettait, afin de rattraper le retard de valorisation constatée des OMR provenant du centre de transit de Cavaillon en ayant recours à une solution de valorisation énergétique dans l'UVE de Vedène en remplacement de l'unité de valorisation organique de Beaucaire. Ce marché s'est terminé fin juin 2013. Un nouveau marché a été passé avec la société Sita-Sud.

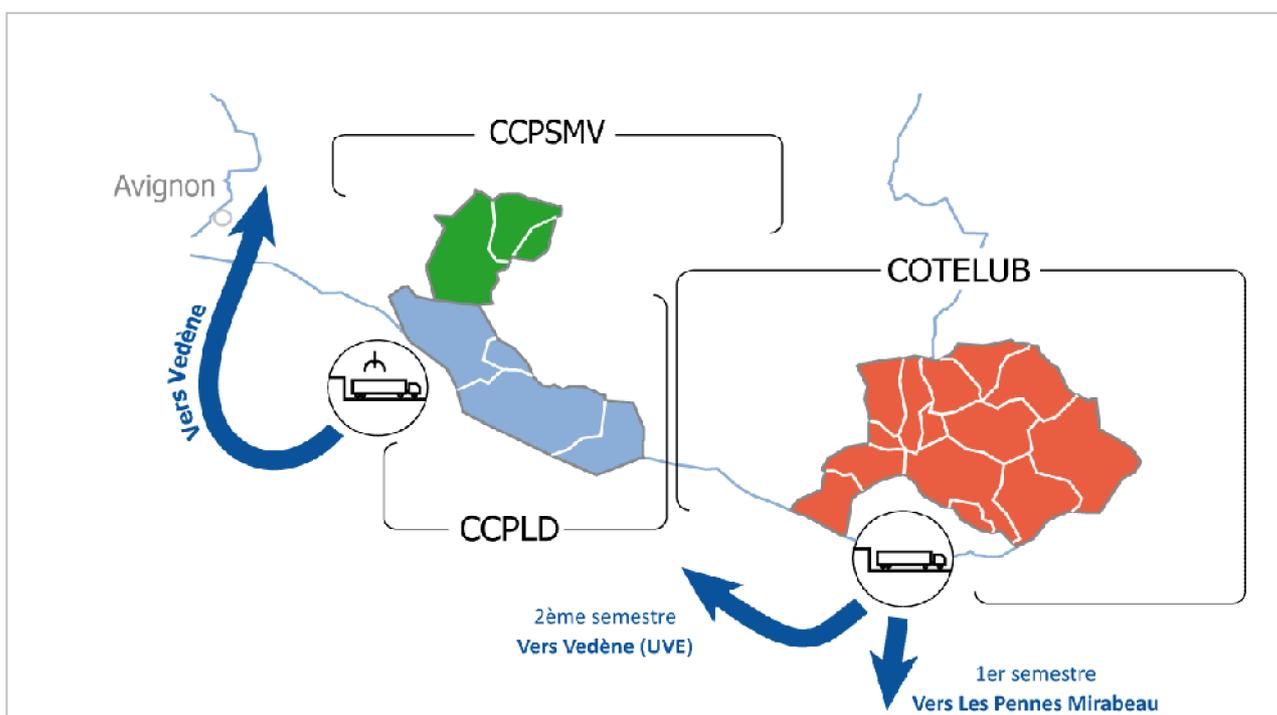


Fig. 6 – Organisation du regroupement des OMR et de leur traitement

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
OMR CCPLD et CCPSMV	Exploitation du centre de transit de Cavaillon	Groupement Veolia - Dynamic Environnement		juillet 2008 à fin juin 2011 reconduit 2 ans et reconductible encore 1 an
	Transport		A partir du centre de transit de Cavaillon	
OMR COTELUB	Transport		A partir du centre de transit de Pertuis	

Fig. 7a – Marchés de transfert-transport des OMR

Période	Producteurs d'OMR	Titulaire	Observations	Durée des marchés
1 ^{er} semestre 2013	OMR CCPLD et CCPSMV	Groupement Sita Sud - ECOVAL 30	50 % enfouissement à Entraigues (ISDND) 50 % compostage à Beaucaire ou en cas de défaillance en UVE à Vedène.	juillet 2008 à fin juin 2011 reconduit 2 ans
	OMR COTELUB		100 % enfouissement aux Pennes Mirabeau (ISDND)	
2 ^{eme} semestre 2013	Ensemble des communautés	Sita Sud	Incinération à l'UVE de Vedène solution de secours par stockage à l'ISDND d'Entraigues	Juillet 2013 à fin juin 2017 reconductible 2 ans

Fig. 7b – Marchés de traitement des OMR

3.1.2.3 Quantités et évolution des apports

Les résultats des productions d'OMR sont portés dans le tableau Fig.8. On observe que toutes les communautés ont vu leur production se réduire. Globalement la baisse s'inscrit à 1,3% ce qui représente un niveau de baisse annuel qui reste inférieur à celui de l'année passée comme le montre la Fig.9.

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012 - 2013
CCPLD	12 667	12 315	12 130	11 921	11 654	-2,2%
CCPSMV	8 091	8 026	8 207	7 968	7 960	-0,1%
COTELUB	5 862	6 056	6 220	5 885	5 814	-1,0%
Totaux	26 620	26 398	26 557	25 775	25 428	-1,3%

Fig. 8 – Tonnages d'OMR collectées

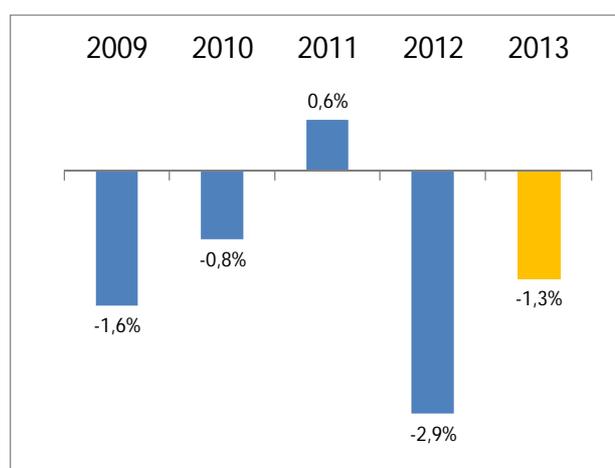


Fig. 9 – Evolution annuelle des productions d'OMR

Le tableau ci-dessous fig.10 donne la production moyenne depuis 5 ans.

	Evolution annuelle de la production des OMR (2007 à 2012)		Evolution annuelle de la production des OMR corrigée des variations démographiques	
	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle
CCPLD	-9,6%	-1,9%	-8,7%	-1,7%
CCPSMV	-5,4%	-1,1%	-11,4%	-2,3%
COTELUB	+1,0%	+0,2%	-4,2%	-0,8%
SIECEUTOM	-6,0%	-1,2%	-8,5%	-1,7%

Fig. 10 – Evolution moyenne des quantités d’OMR collectées

3.1.2.4 La production d’OMR par habitant

Les productions par habitant ont été regroupées dans le tableau Fig. 11a ci-dessous :

OMR	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCPLD	387	377	368	363	364	353
CCPSMV	437	416	396	402	390	387
COTELUB	345	347	354	359	336	331
SIECEUTOM	391	380	373	373	364	357

Fig. 11a – Production des OMR en kg/hab.

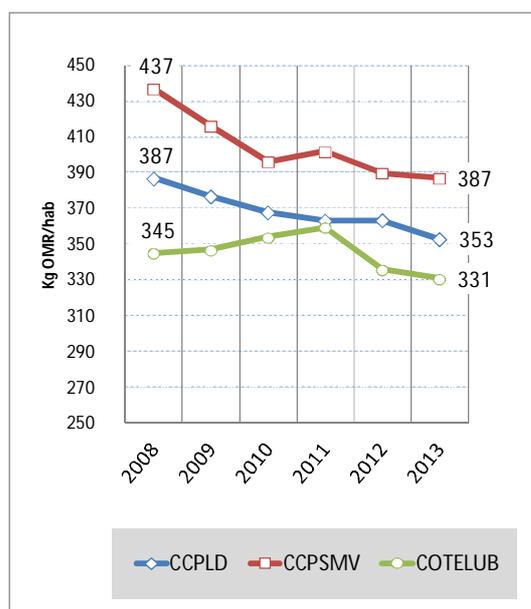


Fig. 11b –Evolution des productions d’OMR des communautés en kg/hab.

On observe que pour le territoire du Syndicat, la production par habitant est en baisse régulière depuis 2007 avec une moyenne de -1,7% par an sur cette période.

Chaque communauté voit sa production poursuivre sa baisse en 2013 ce qui est un bon résultat. La hiérarchie des productions reste la même entre les communautés même si les écarts se réduisent.

3.1.2.5 Bilan matière

La figure 12 présente le bilan matière du traitement des OMR pour l'année 2013.

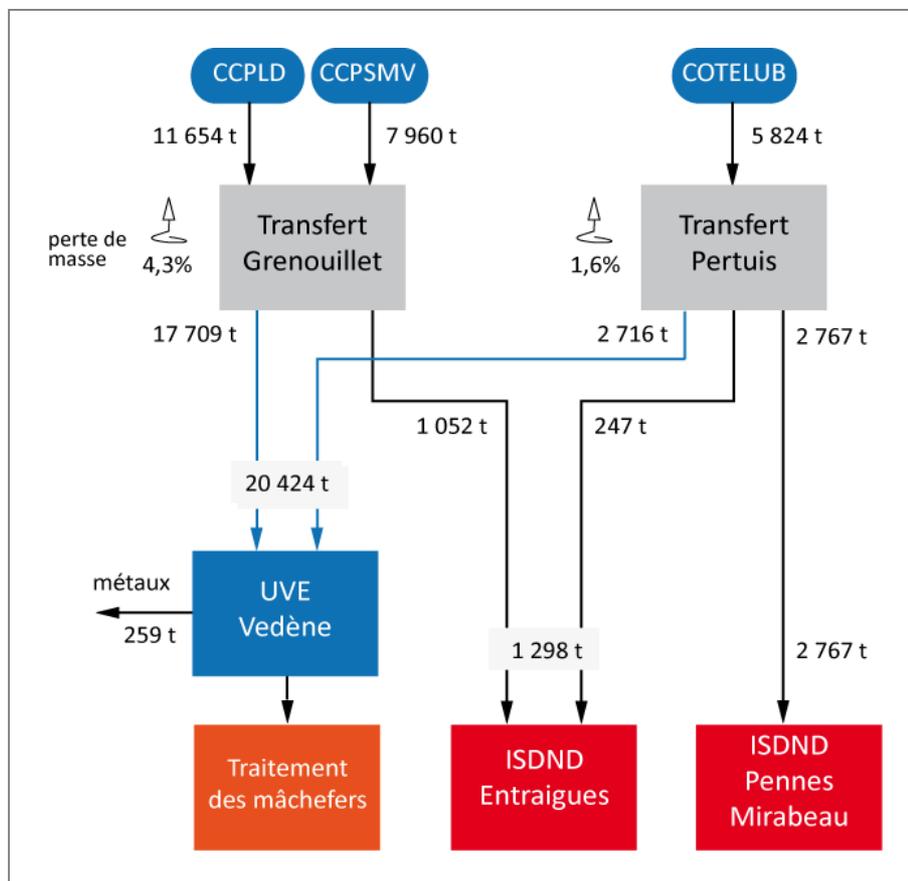


Fig. 12 – Traitement des OMR : bilan matière

3.1.2.6 Modes de traitement - Valorisation

En plus de l'accent mis sur la prévention des déchets, le Grenelle de l'Environnement a hiérarchisé les modes de traitement en classant par ordre décroissant de priorité les solutions à mettre en œuvre :

- Valorisation matière et organique
- Valorisation énergétique
- Stockage

Il est intéressant d'examiner les résultats sous cet angle même si les choix qui ont été faits par le SIECEUTOM sont antérieurs à ces dispositions. C'est l'objet du graphique de la figure 13a qui montre l'évolution des traitements depuis 2008 (le tableau en annexe 1 en détaille les calculs).

On observe que le flux envoyé en stockage est passé de 24 559 tonnes en 2008 à 4 065 tonnes en 2013. Parallèlement, le flux envoyé en UVE est devenu majoritaire. Il a atteint 20 165 tonnes en 2013 soit 82% du total.

L'ensemble valorisation matière + valorisation organique est faible en 2013, il n'est que de 259 tonnes. L'objectif est d'augmenter cette fraction dans les prochaines années.

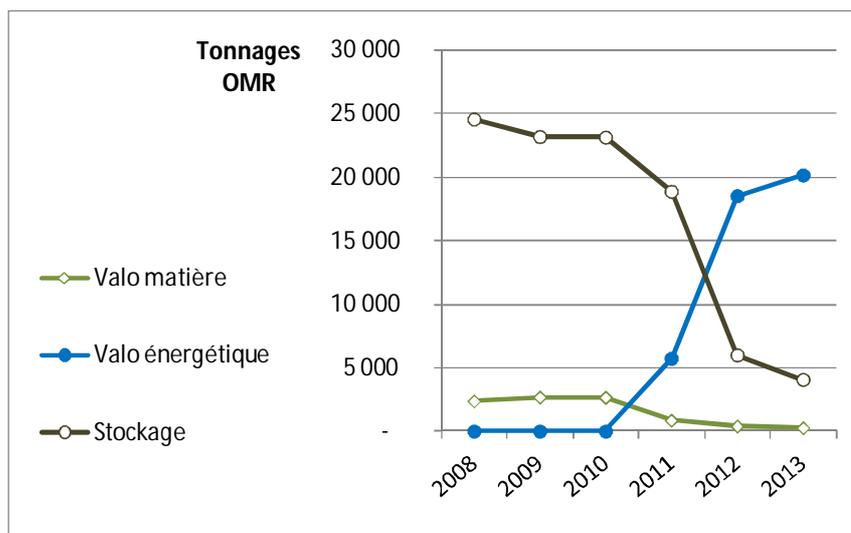


Fig. 13a – Evolution des modes de traitement des OMR

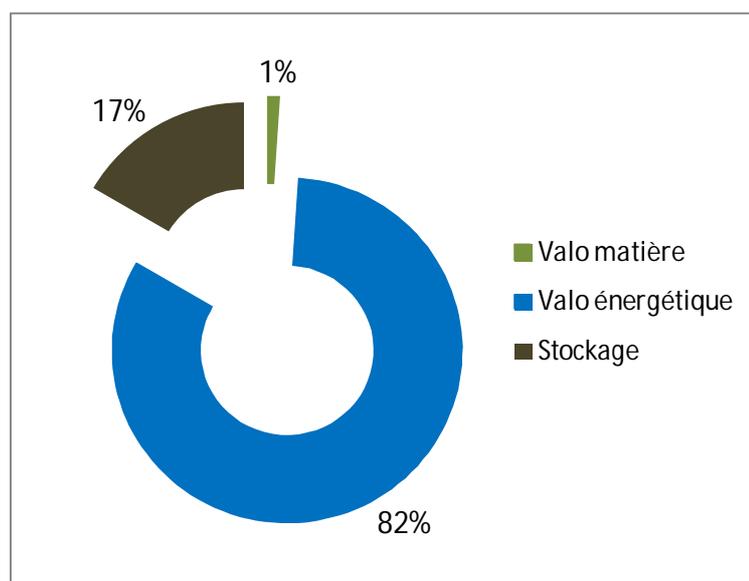


Fig. 13b – Répartition des flux par type de traitement des OMR en 2013.

3.2 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavailon

3.2.1 L'organisation du fonctionnement

La figure 14a présente le synoptique de l'organisation des traitements de cette installation qui reçoit plusieurs catégories de déchets ménagers et assimilés.

Les emballages ménagers sont apportés par les services de collecte des Communautés de Communes CCPLD et CCPSMV, les autres déchets : DIB, végétaux, cartons, ferrailles et bois sont apportés par les

services des collectivités (CCPLD, CCPSMV, communes de Cavaillon et de Cheval Blanc) et par les professionnels de la zone de Cavaillon (artisans, commerçants, entreprises).

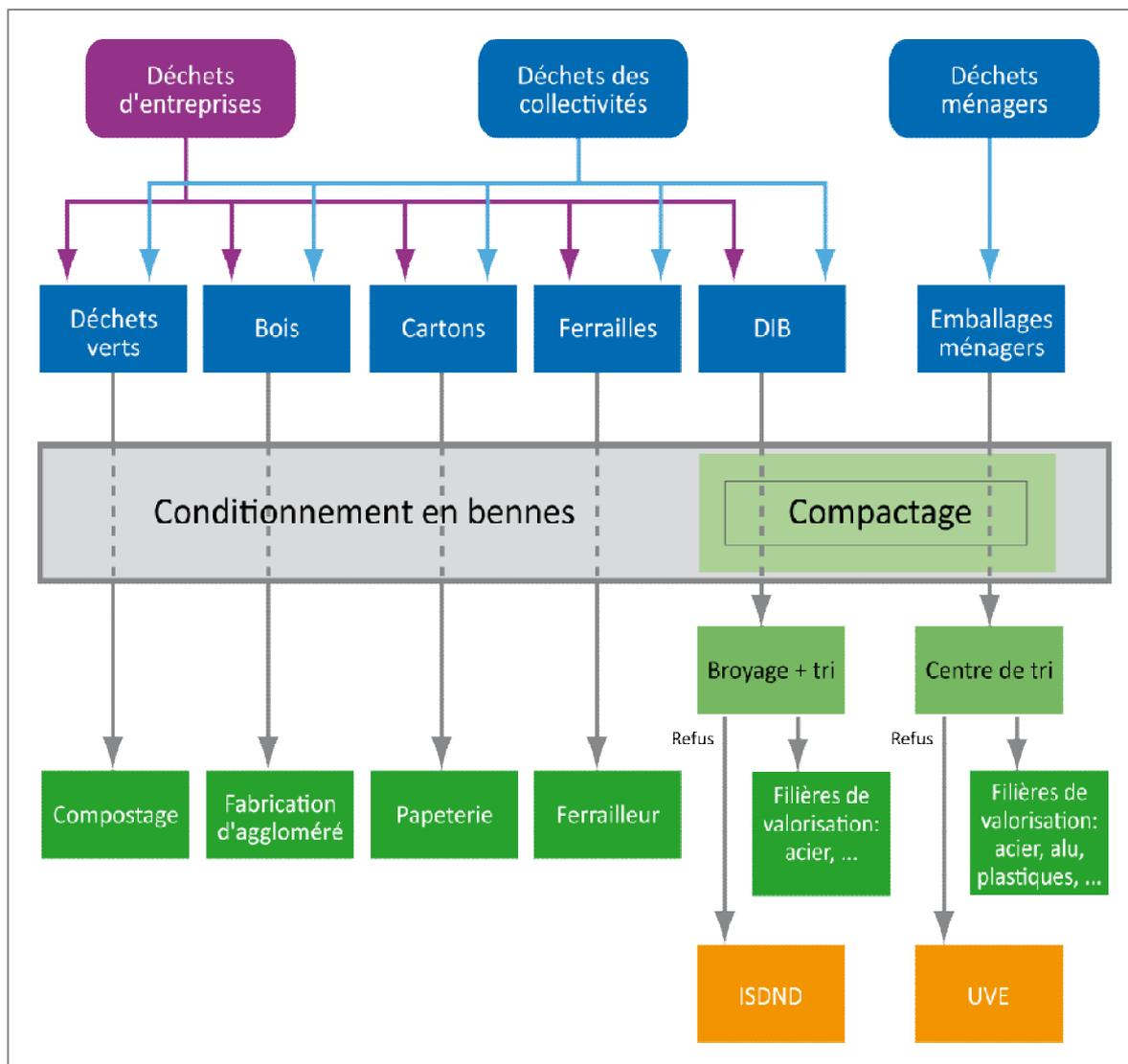


Fig. 14a :: Synoptique de l'organisation du fonctionnement de la déchetterie industrielle de Cavaillon

3.2.2 Fonctionnement

L'exploitation de l'installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d'exploitation, consistant en l'accueil des apporteurs, la pesée des apports, le suivi des prestations s'exerçant sur le site et le contrôle de l'acheminement des déchets vers les installations d'élimination ou de valorisation. Les autres opérations sont confiées à des prestataires privés.

Le tableau fig.14b présente dans le détail les différents marchés de prestations en cours en 2013.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée du marché
Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	Veolia Propreté	Opérations effectuées sur le site		Marchés d'un an de juillet 2011 à juin 2012 reconduits 1 fois 1 an reconductibles encore 1 an.
Location d'un compacteur et de caissons de compactage	Veolia Propreté	Compacteur installé sur site		
Conditionnement, transport et valorisation des déchets verts	SITA Sud	Sous traitant: Le Chêne Vert: Apt (84)		
Conditionnement, transport et valorisation des DIB	SITA Sud	Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Conditionnement, transport et valorisation du bois	SITA Sud	Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Conditionnement, transport et valorisation de la ferraille	GDE	Lieu de traitement: Sorgues (84)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Conditionnement, transport et valorisation du carton	Delta Recyclage	Centre de tri d'Arles (13)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Conditionnement, transport et tri des emballages ménagers	SITA Sud	Centre de tri de Vedène (84)	Certains matériaux font l'objet d'un rachat	

Fig. 14b – Marchés de prestations de la déchetterie industrielle de Cavillon.

3.2.3 Les apports

Les apports ont légèrement baissé en 2013 comme le montre le tableau de la figure 15. On note toutefois la poursuite de la progression des apports des emballages ménagers.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012 - 2013
Ensemble des apports	2 345	2 383	2 644	2 738	2 735	2 680	-2,0%
Emballages ménagers	830	886	982	943	1 159	1 210	4,4%
Autres déchets	1 514	1 497	1 663	1 794	1 576	1 470	-6,7%

Fig. 15 – Evolution des apports à la déchetterie industrielle

3.2.4 Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de la CCPLD et de la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

3.2.4.1 Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 16.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCPLD	1 834	1 856	1 874	2 017	2 200	2 245
CCPSMV	1 318	1 367	1 518	1 506	1 551	1 606
COTELUB	960	998	945	866	887	877
Ensemble	4 112	4 220	4 338	4 389	4 638	4 727

Fig. 16 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

On constate que le tonnage total collecté est en hausse de 1,9% par rapport à 2012.

La production par habitant s'établit à 66,4 kg par habitant moyen du Syndicat (fig. 17), en augmentation de 1,3% si on tient compte de l'évolution démographique.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble	59,4	60,3	61,2	61,7	65,5	66,4

Fig. 17 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

Le tableau et le graphique de la figure 18 renseignent sur les performances relatives des communautés. La CCPSMV occupe toujours la tête du classement depuis plusieurs années. Vient ensuite la CCPLD qui en raison de sa participation à l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri a vu ses résultats progresser nettement. COTELUB arrive en bonne dernière position.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCPLD	55,0	55,2	56,0	60,4	67,1	68,0
CCPSMV	68,4	70,3	74,9	73,7	75,9	78,1
COTELUB	57,5	59,0	55,2	50,0	50,6	49,8

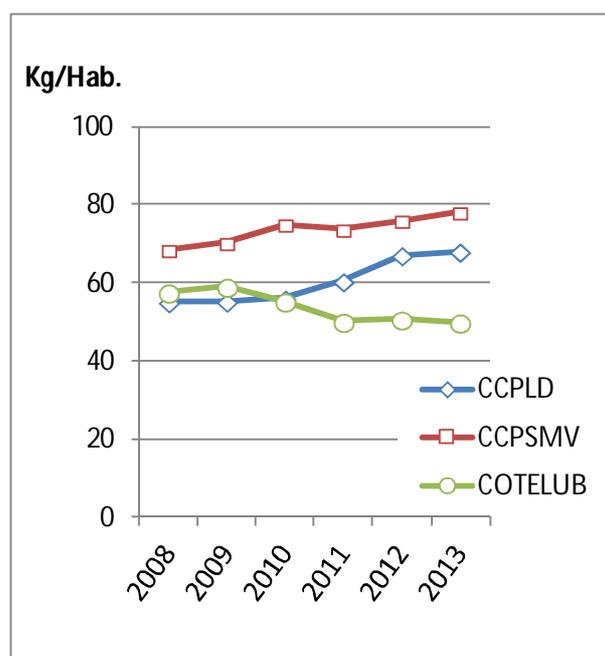


Fig. 18 – Performances comparées en kg/hab. du dispositif de collecte sélective des communautés adhérentes

3.2.4.2 Performances de collecte par type de flux

Les graphiques de la figure 19 détaillent les performances de collecte des communautés adhérentes exprimées par type de flux.

◆ CCPLD
■ CCPSMV
○ COTELUB

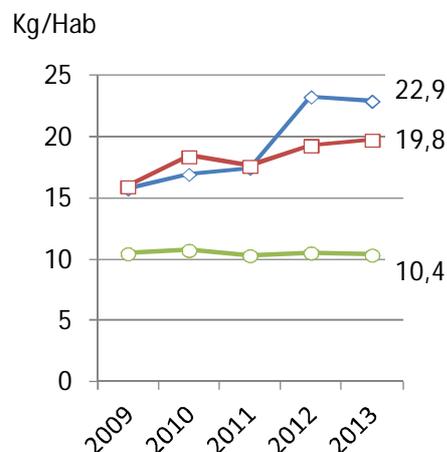


Fig. 19a – Emballages ménagers

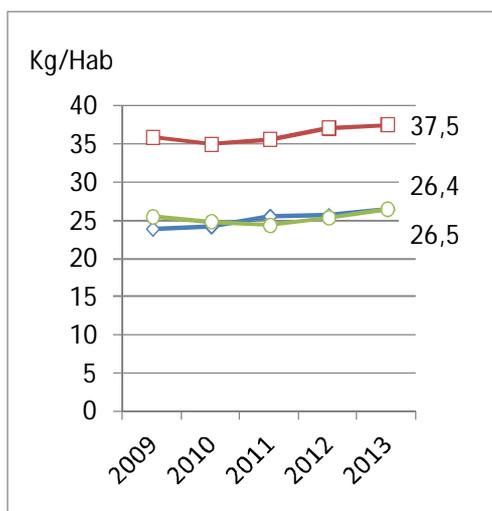


Fig. 19b - Verre

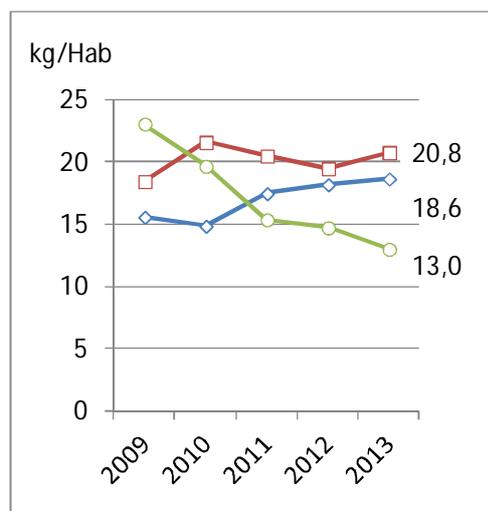


Fig. 19c - JRM

Le tableau de la figure 20 présente pour chaque communauté et pour le territoire du Syndicat la part de la collecte sélective par rapport aux OMA. On constate que ce ratio poursuit sa progression à la hausse en 2013 pour toutes les communautés adhérentes sauf pour COTELUB.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCPLD	12,5%	12,8%	13,2%	14,3%	15,6%	16,2%
CCPSMV	13,5%	14,5%	15,9%	15,5%	16,3%	16,8%
COTELUB	14,3%	14,5%	13,5%	12,2%	13,1%	13,1%
SIECEUTOM	13,2%	13,7%	14,1%	14,2%	15,2%	15,7%

Fig. 20 – Ratio collecte sélective / OMA

3.2.4.3 Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM, quantités envoyées en centre de tri

La figure 21 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages envoyées en centre de tri. Il est précisé que s'agissant de COTELUB, cette communauté gère directement cette opération.

Les apports en 2013 ont augmenté de 9% par rapport à 2012. La participation de la CCPLD à l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri des plastiques à de nouvelles catégories : films plastiques, pots de yaourt et barquettes en polystyrène, dont la communication a été particulièrement soignée en privilégiant le contact avec la population, a « dopé » le geste de tri.

De son côté, la CCPSMV a vu ses résultats progresser également.

Apports en tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
CCPLD	515	531	568	565	695	758	9,0%
CCPSMV	258	311	373	363	395	407	3,0%
Ensemble	772	841	942	927	1 090	1 164	6,8%

Fig. 21 – Quantités d'emballages ménagers envoyés en centre de tri

3.2.4.4 Les performances du tri

Les résultats du tri des emballages ménagers de la CCPLD et de la CCPSMV sont donnés par le tableau ci-contre (les résultats exhaustifs ont été reportés en annexe 2).

Le taux de valorisation pour la CCPLD poursuit son augmentation : c'est le résultat de la participation à l'expérimentation qui

se traduit aussi par un taux d'erreurs de tri en forte réduction, les nouveaux plastiques valorisés en 2012 et 2013 étaient classés en refus auparavant.

On constate une amélioration des résultats pour la CCPSMV : taux de valorisation à la hausse et taux d'erreurs de tri à la baisse.

CCPLD		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reçu en centre de tri (en tonnes)		514,6	530,5	563,5	561,4	695,1	757,5
Pertes et refus		100,1	96,6	97,9	103,3	105,4	112,7
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		414,5	434,0	465,7	458,1	589,8	644,8
Ratios	Taux de valorisation	80,5%	81,8%	82,6%	81,6%	84,8%	85,1%
	Erreurs de tri	15,2%	14,5%	13,6%	14,7%	11,2%	11,0%
CCPSMV		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reçu en centre de tri (en tonnes)		257,8	310,5	373,2	362,6	395,1	406,9
Pertes et refus		45,2	63,9	78,7	73,2	75,8	74,8
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		212,5	246,5	294,5	289,4	319,6	332,0
Ratios	Taux de valorisation	82,4%	79,4%	78,9%	79,8%	80,9%	81,6%
	Erreurs de tri	13,4%	17,9%	18,4%	17,5%	16,7%	16,0%

Fig. 22 – Résultats du tri des emballages ménagers de la CCPLD et de la CCPSMV

3.2.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle

Le tableau figure 23 présente l'évolution des apports depuis 2008. On observe que les apports globaux ont légèrement baissé en 2013 (-2%).

Apports en tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Collectivités	1 972	1 995	2 335	2 424	2 444	2 395
Entreprises	373	388	309	314	290	285
Totaux	2 345	2 383	2 644	2 738	2 735	2 680
Part des entreprises	15,9%	16,3%	11,7%	11,5%	10,6%	10,6%

Fig. 23 – Les apports de matériaux par nature d'apporteurs

La part des apports des entreprises en baisse régulière depuis 2008 est restée identique à celle de 2012, soit 10,6%. La figure 24b illustre les proportions comparées des apports des différents matériaux (hors emballages ménagers) en fonction des producteurs, entreprises ou collectivités

Les matériaux les plus abondants sont les emballages ménagers puis les DIB et les déchets verts.

Le taux de valorisation des matériaux autres que les emballages ménagers peut être estimé à 90% pour 2013 par les filières présentées plus haut (figures 14a et 14b).

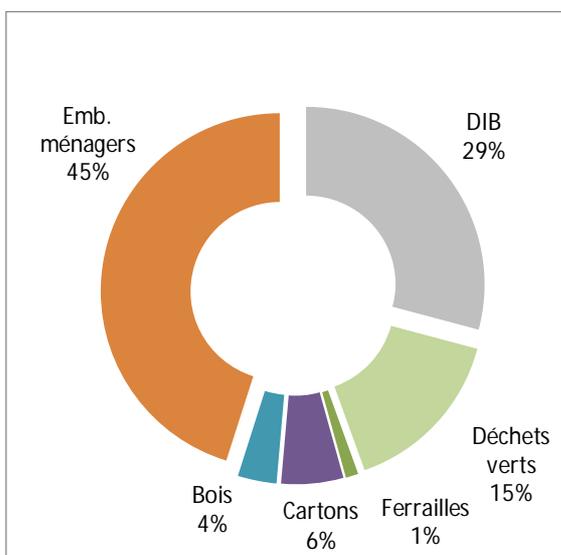


Fig. 24a – Matériaux réceptionnés en 2013: répartition par nature

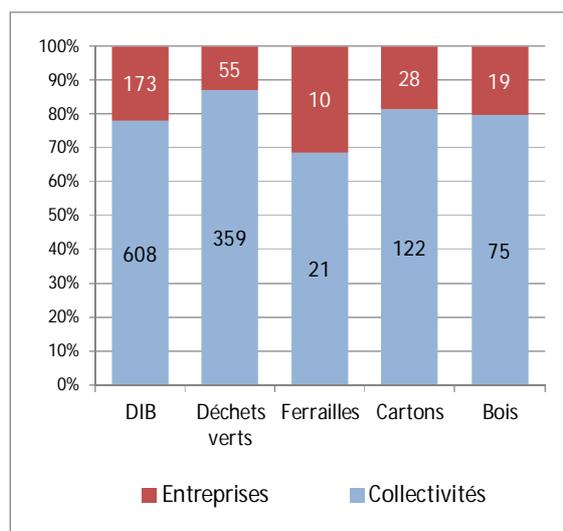


Fig. 24b – Matériaux réceptionnés hors emballages ménagers: répartition par producteur

Ensemble de déchets réceptionnés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012 - 2013
DIB	862	715	793	824	816	781	-4,3%
Déchets verts	541	673	644	672	476	414	-13,0%
Ferrailles	27	25	31	20	20	31	52,5%
Cartons	66	66	119	166	142	150	5,4%
Bois	17	18	76	112	123	95	-22,9%
Emb. ménagers	830	886	982	943	1 159	1 210	4,4%
Total	2 345	2 383	2 644	2 738	2 735	2 680	-2,0%

Apports des collectivités

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012 - 2013
DIB	619	482	607	618	612	608	-6,0%
Déchets verts	497	605	598	632	447	359	-16,5%
Ferrailles	15	12	21	15	16	21	131,1%
Cartons	2	2	64	73	63	122	21,6%
Bois	8	8	65	100	109	75	-24,6
Emballages ménagers	830	886	982	943	1 159	1 210	4,4%
Sous total	1 972	1 995	2 335	2 382	2 405	2 395	-2,0%

Apports des entreprises (déchets ne provenant pas des ménages)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012 - 2013
DIB	243	233	186	176	169	173	2,3%
Déchets verts	44	69	47	49	45	55	20,7%
Ferrailles	12	14	10	9	11	10	-12,5%
Cartons	65	64	55	47	42	28	-32,9%
Bois	9	9	11	33	23	19	-15,4%
Sous total	373	388	309	314	290	285	-1,9%

Fig. 25 – Détail des apports des déchets réceptionnés par la déchetterie industrielle de Cavaillon

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2013 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice quelques opérations.

4.1 Montants globaux des dépenses et des recettes du service

4.1.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Les dépenses de fonctionnement présentent une hausse de 1,4% en 2013 (figure 28). Le tableau figure 29a donne le détail des principaux postes de dépenses.

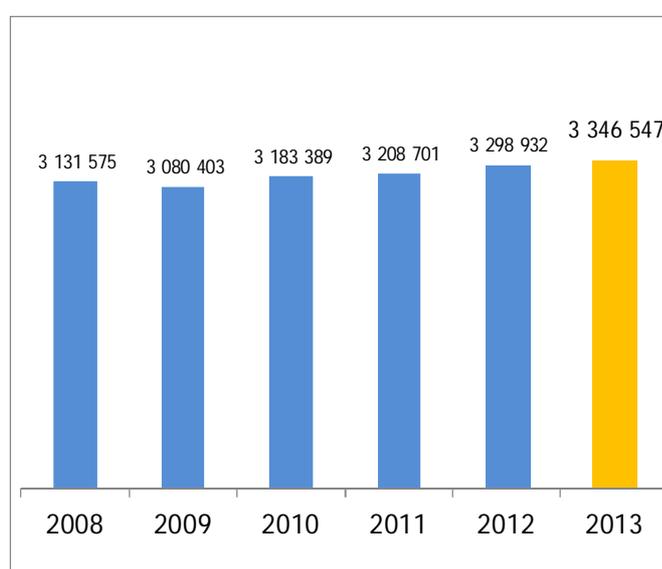


Fig. 28 – Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Gestion des OMR	2 574 307	2 539 183	2 615 036	2 633 073	2 589 380	2 596 795
Gestion de la déchetterie industrielle ¹	333 502	346 984	377 249	390 778	511 640	543 700
Charges générales	223 766	194 236	191 104	184 850	197 913	206 052
Dépenses totales	3 131 575	3 080 403	3 183 389	3 208 701	3 298 932	3 346 547

Fig. 29 a – Evolution des dépenses de fonctionnement

¹ Elle inclut les salaires et les charges du personnel d'exploitation

Le tableau ci-après (fig.29b et 29c) détaille les évolutions de ces trois postes de dépense.

Evolution des dépenses 2012-2013		
Gestion des OMR	7 415	0,29 %
Gestion de la déchetterie industrielle et tri des déchets	32 061	6,27 %
Charges générales	8 139	4,11 %
Dépenses totales	47 615	1,44 %

Fig. 29 b –Evolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement

C'est l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle et le tri des déchets soit plus de 32 000 € qui impacte principalement à la hausse l'ensemble des dépenses. Cela est dû à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri des emballages de la CCPLD. Il convient de préciser que la CCPLD reçoit une aide équivalente de la part de la société agréée ADELPHE pour compenser cette dépense supplémentaire.

4.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se montent à 3 325 669 € en 2013, en baisse de 2,3 % par rapport à 2012.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Participation des collectivités adhérentes	2 990 164	3 125 823	3 056 845	3 065 905	3 341 269	3 253 986
Part. des coll. adhérentes : rbst de la dette	20 186	19 112	4 261	3 817	3 353	2 867
Recettes pour le traitement des DIAA	2 663	5 153	6 019	3 339	2 792	1 823
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	45 641	33 791	26 835	24 302	27 121	32 879
Recettes de valorisation (rachat de produits)	5 843	5 015	9 450	15 740	24 015	31 737
Assurance des risques statutaires du personnel	1 455	3 104	10 106	1 713	2 965	2 297
Pénalités et remboursement de taxes	1 500	-	66 912	-	-	-
Autres		128	544	3 687	2 024	79
<i>Totaux</i>	3 067 452	3 192 126	3 180 971	3 118 504	3 403 539	3 325 669

Fig. 30 –Recettes de fonctionnement et leur répartition

La participation des collectivités adhérentes représente la part la plus importante des recettes : plus de 98% (hors remboursement de la dette). Les détails sont donnés par les figures 30 et 31a. La participation moyenne s'établit à 45,7 € par habitant moyen du Syndicat (fig. 31b).

Montants en €	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCPLD	1 527 562	1 611 582	1 544 770	1 567 746	1 701 141	1 769 997
CCPSMV	909 144	943 301	913 693	923 674	986 262	940 386
COTELUB	553 458	570 940	598 381	574 485	653 866	543 603
<i>Totaux</i>	2 990 164	3 125 823	3 056 845	3 065 905	3 341 269	3 253 986

Fig. 31a – Participations des communautés adhérentes

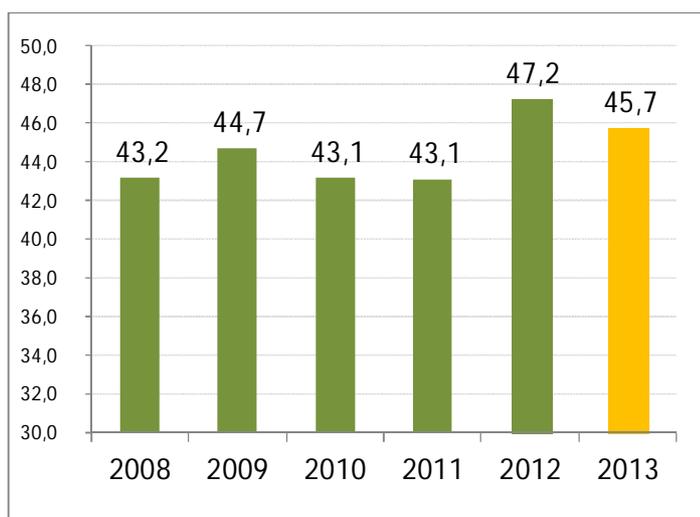


Fig. 31b – Participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Observation concernant la participation des collectivités adhérentes :

Rappel : Le montant de la participation de chaque communauté adhérente est fixé par le vote du Budget Primitif. Ce montant est calculé pour assurer l'équilibre du budget, sachant que les dépenses prévisionnelles prennent en compte les estimations de l'évolution des quantités de déchets à traiter, des révisions des prix unitaires des marchés, etc. En fin d'exercice on calcule la participation réelle qui correspond aux dépenses constatées. L'ajustement est réalisé lors de l'exercice suivant.

En 2012, le montant des recettes prévisionnelles s'inscrivait à la hausse par rapport aux années passées, principalement en raison d'une prise en compte d'une tendance à la hausse de la production d'OMR (1,6%) et du démarrage de l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages ménagers de la CCPLD avec le passage du taux de la TVA de 5,5% à 7% sur l'ensemble des prestations. La réalité a été en fait une baisse de la production des OMR de 2,9%.

En 2013, la prévision s'est appuyée sur la poursuite de la baisse de la production estimée à -2,7%. Elle a été en fait de -1,3%.

4.1.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau ci-dessous : (fig. 32).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Gestion des OMR	Dynamic Environnement	Transport	286 701
	Veolia Environnement	Transfert Grenouillet	150 537
	SITA	Traitement	2 145 538
Déchetterie industrielle	SITA-SUD	Transport et valorisation des DIB	50 154
		Transport et valorisation des déchets verts	15 072
		Transport et valorisation du bois	12 408
		Transport et tri des emballages ménagers	330 857
	Delta Recyclage	Transport et valorisation des cartons	7 930
Veolia Environnement	Prestations sur site	40 083	
	Location d'un compacteur et de caissons	10 259	

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Rachats	Delta Recyclage	Cartons	15 144
	GDE	Ferrailles	5 155
	SITA-SUD	Gros de magasin et JRM	11 437

Fig. 32 – Montants des prestations réalisées par les prestataires privés (TVA 7%)

4.1.4 Les frais de personnel

Les frais de personnel sont en très légère augmentation de 0,6% en 2013, ils sont présentés dans le tableau Fig.33. Si l'on retire les coûts relatifs au personnel assurant l'exploitation de la déchetterie industrielle, les dépenses relatives au personnel administratif représentent 3,8% des dépenses de fonctionnement.

Montants en €	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses de personnel (titulaires, occasionnels et mis à disposition)	147 187	166 278	178 132	181 397	191 580	191 840
Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	56 969	65 761	57 217	58 875	63 694	63 199
Personnel administratif	90 218	100 517	120 915	122 522	127 886	128 641

Fig. 33 – Frais de personnel

4.1.5 L'état de la dette

En fin 2013, l'encours de la dette du SIECEUTOM s'élève à 56 081 €. Cette dette résiduelle correspond à un emprunt de 150 000 € (durée 15 ans, taux fixe de 4,55%) qui a été contracté en 2003 pour la réalisation d'une déchetterie. L'encours par habitant s'établit à 1 € (COTELUB n'est pas concernée par cet emprunt).

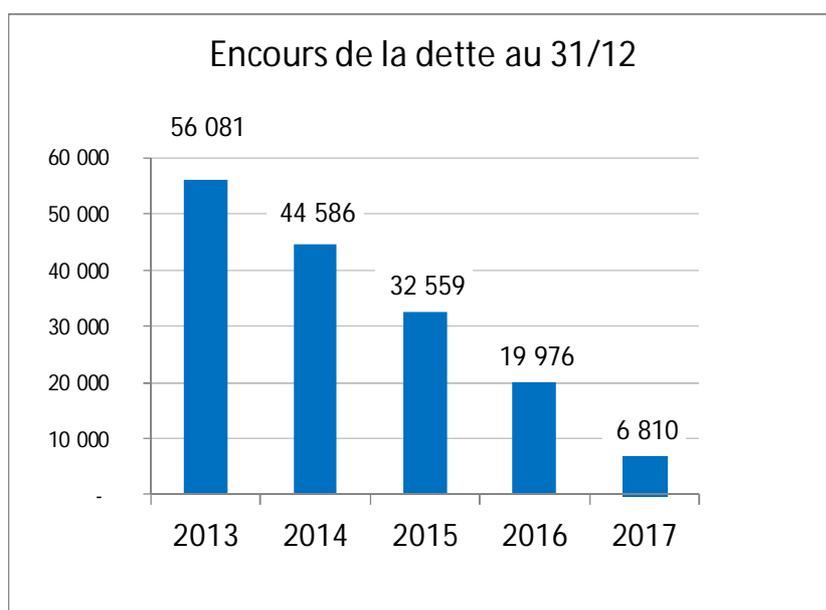


Fig. 34 – Evolution de la dette en €

4.2 Dépenses de gestion des OMR

Afin d'étudier strictement les dépenses relatives à la gestion des OMR, il convient de retirer la part de dépenses correspondant à la prise en compte des déchets fermentescibles non ménagers. C'est l'objet du tableau de la figure 35.

Montants en €	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses globales de gestion des OMR intégrant les déchets fermentescibles issus de professionnels	2 574 307	2 539 183	2 615 036	2 633 073	2 589 380	2 596 795
Dépenses de gestion des OMR	2 571 701	2 534 129	2 608 981	2 629 170	2 586 688	2 594 946

Fig. 35 – Dépenses de gestion des OMR

La figure 36a illustre l'évolution des dépenses de gestion des OMR qui sont en augmentation de 0,3% en 2013.

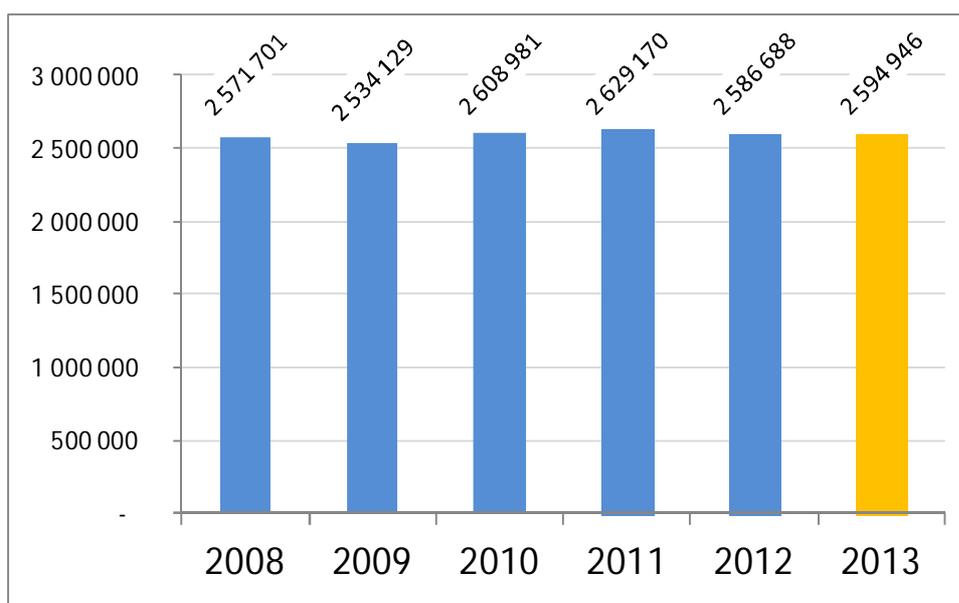


Fig. 36a – Dépenses de gestion des OMR - Evolution

Le tableau de la figure 36b détaille les évolutions des postes principaux de dépenses : transfert (sauf pour les OMR de COTELUB), transport et traitement. On note une baisse des coûts de transfert en raison d'une réduction du coût de la prestation consentie par un avenant au marché.

Les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant figurent au bas du tableau, en considérant soit une population fixe (celle du RGP 2006 en respect des statuts du syndicat) soit une population réajustée telle que calculée figure 11a. On observe que le coût par habitant réajusté reste inférieur à 37€, ceci grâce à la poursuite de la baisse de la production par habitant en 2013.

€ TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transfert	214 905	185 371	184 094	194 618	196 099	164 392
Transport	287 120	268 550	266 483	267 016	272 068	286 510
Traitement	2 069 675	2 080 208	2 158 405	2 167 537	2 118 521	2 144 043
Totaux	2 571 701	2 534 129	2 608 981	2 629 170	2 586 688	2 594 946
Tonnages	27 063	26 620	26 398	26 557	25 775	25 438
Population RGP 2006	69 963	69 963	69 963	69 963	69 963	69 963
kg/hab.	387	380	377	380	368	364
€/hab.	36,8	36,2	37,3	37,6	37,0	37,1
Population réajustée	69 272	69 963	70 845	71 115	70 753	71 171
kg/hab.	391	380	373	373	364	357
€/hab.	37,1	36,2	36,8	37,0	36,6	36,5

Fig. 36b – Répartition des dépenses de gestion des OMR

A titre d'information, le tableau de la figure 37 reprend les données du tableau précédent mais en sortant la TGAP. Il permet d'observer que les dépenses de traitement hors TGAP ont diminué de 2,1% (soit près de 43 000 €) en 2013 tandis que les dépenses de TGAP ont augmenté de plus 68 000 € aboutissant ainsi à une augmentation du traitement, TGAP comprise, de 1,2%.

L'explication de cette augmentation de TGAP est la suivante :

- Rappel : la TGAP doit être acquittée (par le traiteur de déchets) pour les solutions de stockage et d'incinération.
- La part de TGAP relative au stockage a baissé en 2013,
- La TGAP relative à l'incinération doit être examinée pour les deux périodes : 1^{er} et 2^{ème} semestre.
 - Au 1^{er} semestre, la solution d'incinération a été mise en œuvre par avenant au marché se terminant fin juin en substitution à la solution de base défaillante de valorisation par tri-compostage (unité de Beaucaire) aux mêmes conditions financières sans acquitter de TGAP.
 - Au 2^{ème} semestre, le nouveau marché, 100% incinération avec valorisation énergétique, est redevable de la TGAP.

€ TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
Transfert et transport	502 025	453 921	450 576	461 634	468 167	450 903	-3,7 %
Traitement hors TGAP	1 882 687	1 807 921	1 802 723	1 859 317	2 022 215	1 979 269	-2,1 %
TGAP (% dép. totales)	186 988 (7,3%)	272 287 (10,7%)	355 682 (13,6%)	308 220 (11,7%)	96 306 (3,7%)	164 774 (6,3%)	71,1 %
Dépenses totales	2 571 700	2 534 129	2 608 981	2 629 170	2 586 688	2 594 946	0,3 %

Fig. 37 – Répartition des dépenses de gestion des OMR par grand poste

Les tableaux de la figure 38 précisent la décomposition de ces dépenses pour chacune des communautés.

CCPLD

€ TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transfert	136 309	117 431	116 621	123 288	124 226	104 141
Transport	138 971	129 014	128 021	128 277	130 704	137 643
Traitement	985 680	989 814	1 006 954	990 045	979 876	982 254
<i>Dont TGAP</i>	<i>89 053</i>	<i>129 560</i>	<i>165 935</i>	<i>140 783</i>	<i>44 544</i>	<i>75 488</i>
Totaux	1 260 960	1 236 259	1 251 596	1 241 611	1 234 806	1 224 038

CCPSMV

€ TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transfert	78 596	67 941	67 472	71 330	71 873	60 252
Transport	80 131	74 643	74 068	74 216	75 620	79 635
Traitement	643 638	632 288	656 244	669 802	654 944	670 920
<i>Dont TGAP</i>	<i>58 150</i>	<i>82 762</i>	<i>108 142</i>	<i>95 245</i>	<i>29 773</i>	<i>51 562</i>
Totaux	802 365	774 872	797 784	815 348	802 437	810 807

COTELUB

€ TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transfert	Géré directement par COTELUB					
Transport	68 018	64 893	64 393	64 522	65 743	69 233
Traitement	440 358	458 105	495 208	507 689	483 701	490 868
<i>Dont TGAP</i>	<i>39 785</i>	<i>59 963</i>	<i>81 605</i>	<i>72 193</i>	<i>21 989</i>	<i>37 724</i>
Totaux	508 376	522 998	559 601	572 211	549 444	560 101

Fig. 38 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour chaque communauté adhérente

Les coûts unitaires de traitement exprimés en € TTC/tonne sont présentés ci-contre (fig. 39).

L'évolution de ces coûts intègre la révision des prix du marché 2008-2013, le changement de marché en juillet 2013, l'augmentation des taux de TGAP, l'augmentation du taux de la TVA (passage de 5,5% à 7% à partir de 2012).

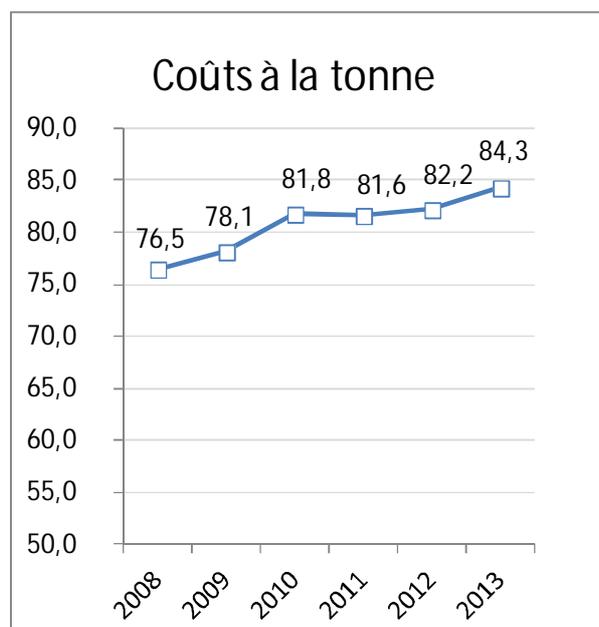


Fig. 39 – Coûts unitaires de traitement des OMR

Si les coûts unitaires ont augmenté, on observe (fig.40) que le coût moyen par habitant du Syndicat est resté compris dans une fourchette de 29,9 à 30,5 € sur la même période.

En revanche, pour les communautés adhérentes les coûts par habitant ne sont pas identiques, ils sont dépendants de leur production d'OMR. Celles qui ont réduit leur production ont vu leur coût par habitant diminuer et inversement. Cela démontre une nouvelle fois que le levier principal pour réduire les dépenses de traitement est la réduction de la production. Celle-ci reste encore excessive pour l'ensemble des communautés adhérentes.

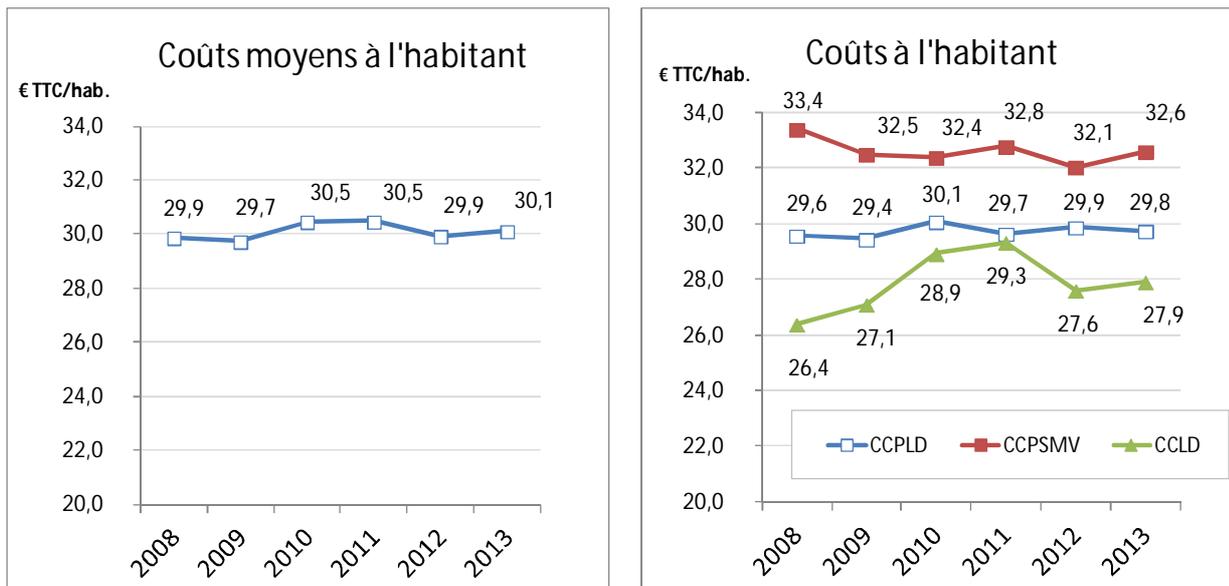


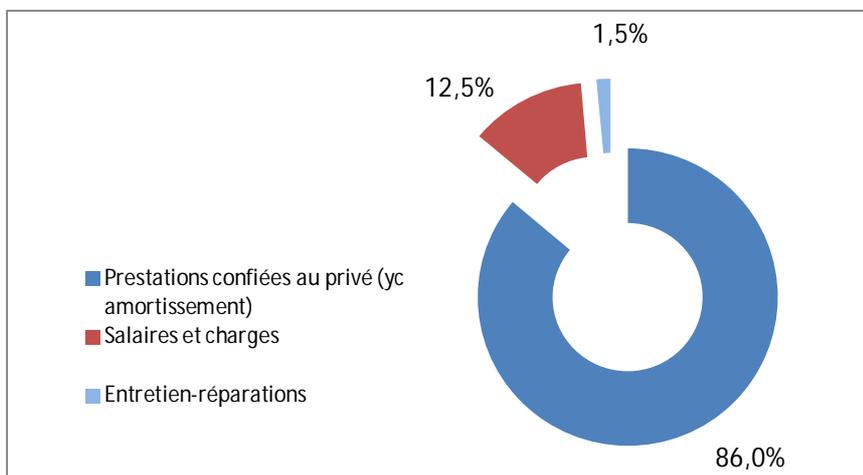
Fig. 40 – Coûts par habitant selon les communautés adhérentes

4.3 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 41b.

Comme le montre le graphique ci-contre les dépenses principales sont celles des prestations confiées au privé.

Fig. 41a – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2013



	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dép. totales	333 502	346 984	377 249	390 778	511 640	543 700
Tonnages traités y.c. emballages ménagers	2 345	2 383	2 644	2 738	2 735	2 680
Ventilation des dépenses						
Prestations confiées au privé	270 525	273 255	313 990	326 974	438 819	472 614
Salaires et charges	56 969	65 761	57 217	58 875	63 694	63 199
Entretien-réparations	6 008	7 968	6 041	4 929	7 573	7 887
Ratios						
Charges de personnel/dép. totales	17,1%	19,0%	15,2%	15,1%	12,4%	11,6%
Entretien-réparation/dép. totales	1,8%	2,3%	1,6%	1,3%	1,5%	1,5%
PU moyen € TTC/t	142,2	145,6	142,7	142,7	187,1	202,9

Fig. 41b – Dépenses de la déchetterie industrielle.

On l'a vu au plus haut, ces dépenses ont augmenté de 6.27% soit 32 061 € en 2013. Il convient de noter qu'un peu moins de la moitié est représentée par la hausse de l'expérimentation de la CCPLD (près de 15 000 €).

Pour équilibrer les dépenses, une tarification exprimée en euro la tonne pour chacun des matériaux est arrêtée par le syndicat. Le tarif constitue l'assiette permettant le calcul de la contribution des communautés membres relative à l'utilisation de l'installation mais aussi la facturation de l'accès des entreprises clientes. Les tarifs sont donnés par le tableau de la figure 42.

Ainsi, il a été nécessaire de relever le tarif relatif aux emballages ménagers de la CCPLD pour équilibrer l'augmentation du coût du tri ayant fait l'objet d'un avenant.

Tarifs à la tonne	04-juin-07	01-avr-09	04-oct-10	14-déc-11	04-avr-12
DIB	125 €	125 €	125 €	140 €	140 €
Déchets verts	55 €	60 €	60 €	75 €	75 €
Ferrailles	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Cartons	70 €	70 €	70 €	48 €	48 €
Bois	80 €	80 €	80 €	100 €	100 €
Emballages ménagers	220 €	230 €	220 €	235 €	235 €
Expérimentation CCPLD					335 €

Fig. 42 – Tarification des traitements à la tonne reçue

4.4 Les charges générales

Le tableau de la figure 43 présente l'évolution des charges générales depuis 2008. On observe que ces charges sont en augmentation en 2013. Elles représentent 6,2 % des dépenses totales de fonctionnement.

Ce sont les charges à caractère général (chapitre 011) qui sont en nette augmentation en raison de l'engagement de dépenses liées au projet de réalisation d'une UVO : voyage d'étude en Italie (regroupant élus et techniciens du syndicat et de deux communautés de communes), participation à un colloque organisé par l'ADEME sur la prévention des déchets (élus et technicien), honoraires pour service d'assistance juridique, frais d'insertion pour les publicités de lancement des différentes consultations.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chapitre 011: Charges à caractère général	91 092	30 599	40 414	41 258	37 132	54 383
Chapitre 012: Charges de personnel (administratif)	90 218	100 517	120 915	122 522	127 886	128 641
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante (indemnité élus)	6 968	12 277	12 320	11 811	11 575	11 812
Chapitre 66: Charges financières (intérêts des emprunts)	22 589	36 627	2 957	3 702	3 232	2 741
Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	12 898	14 217	14 499	5 558	18 088	8 117
Autres	0	0	0	0	0	357
Totaux	223 766	194 236	191 104	184 850	197 913	206 052
<i>Ratio charges générales / dépenses totales</i>	<i>7,1%</i>	<i>6,3%</i>	<i>6,0%</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,2%</i>

Fig. 43 –Charges générales : répartition par grands postes

5 CONCLUSION

Sur l'ensemble du Syndicat, la production d'ordures ménagères résiduelles qui était en baisse notable en 2012 (2,9%) a continué de se réduire de 1,3% en 2013. Cette situation a permis de contenir la hausse des dépenses de gestion des OMR à 0,3% et ce malgré le démarrage d'un nouveau marché de traitement au second semestre. Ainsi, le coût de traitement par habitant qui est de 30 € par tonne traitée est resté quasiment stable depuis 2008.

Au niveau de chacune des communautés adhérentes la situation est plus contrastée, mais de façon évidente on observe que les communautés dont la production d'OMR a le plus baissé ont vu mécaniquement la plus forte réduction de leurs dépenses. Le levier de production des OMR reste le moyen le plus efficace pour réduire les dépenses. Le potentiel de baisse est élevé à la vue du niveau de production par habitant qui est supérieur à la moyenne nationale.

L'ensemble des apports à la déchetterie industrielle a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (-2 %) mais les apports d'emballages ménagers dopés par la participation de la CCPLD à l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri des plastiques à de nouveaux matériaux (films plastiques, pots de yaourt et barquettes en polystyrène) ont continué leur progression (4,4 %). Cette expérimentation est à l'origine d'une augmentation des dépenses globales de fonctionnement de cette installation de 6,3% mais rappelons que la communauté concernée bénéficie d'une compensation financière dans le cadre du contrat de collecte sélective qui la lie avec l'Eco organisme ADELPHÉ.

Les dépenses totales de fonctionnement du Syndicat ont été en hausse de 1,4 % en 2013 dont les 2/3 sont imputables à l'expérimentation.

Par ailleurs, la phase des études relatives au projet de création d'une unité de valorisation organique des déchets a été engagée.

Rappelons qu'en dehors des actions de prévention, la valorisation des biodéchets constitue un objectif prioritaire par rapport aux autres solutions de traitement, valorisation énergétique et stockage, qui sont frappées d'un taux de TGAP qui ne fera qu'augmenter avec le temps.

La valorisation organique se situe dans l'ordre hiérarchique des traitements au même niveau que la collecte sélective des emballages ménagers, verre, Journaux-Revues-Magazines. Elles participent à la valorisation matière.

Mais la mise en place d'une telle filière ne se fera pas sans la réforme de l'organisation de la collecte qui relève de la compétence des communautés adhérentes. Il convient de rendre plus lisible et crédible pour l'usager (et les professionnels) la politique publique de gestion des déchets en déployant les dispositifs financiers (taxes ou redevances spéciales, redevances incitatives) qui constituent des instruments adaptés pour réduire la production des déchets et encourager la valorisation.

-OO-

Annexe 1

Traitement des OMR - Solutions mises en œuvre – détails des calculs

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Stockage en ISDND	21 601	19 853	19 832	17 185	5 994	4 065
Réceptionné par UVE	-	-	-	5 418	18 900	20 424
Valo énergétique		-	-	5 335	18 520	20 165
Valo matière (alu, acier) hors mâchefers		-	-	83	380	259
Réceptionné par UVO	5 328	6 005	5 956	2 853	0	0
Stockage	2 958	3 333	3 306	1 682	-	-
Valo énergétique	-	-	-	399	-	-
Valo organique	2 275	2 564	2 590	751	-	-
Valo matière (acier)	96	108	60	21	-	-
Synthèse des tonnages traités	26 929	25 858	25 788	25 456	24 894	24 489
Stockage	24 559	23 186	23 138	18 867	5 994	4 065
Valo énergétique	-	-	-	5 734	18 520	20 165
Valo organique	2 275	2 564	2 590	751	-	-
Valo matière (acier + alu)	96	108	60	104	380	259

Annexe 2

CCPLD	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reçu en centre de tri (en tonnes)	514,6	530,5	563,5	561,4	695,1	757,5
Pertes et refus	100,1	96,6	97,9	103,3	105,4	112,7
Perte matière centre de tri	25,6	23,2	24,5	24,5	30,7	33,0
Refus (erreurs de tri)	74,5	73,4	73,4	78,9	74,7	79,7
Produits valorisés	414,5	434,0	465,7	458,1	589,8	644,8
Flaconnage plastique	128,6	130,2	148,3	145,6	194,6	218,1
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	16,9	21,5	21,5	23,2	29,6	27,8
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	187,5	197,8	213,2	206,8	265,5	298,6
Boîtes métalliques (acier et alu)	74,2	69,8	67,6	68,3	83,9	83,2
Films polyéthylène + sac de tri	7,4	14,7	15,1	14,3	16,1	17,2
Ratios						
Taux de valorisation	80,5%	81,8%	82,6%	81,6%	84,8%	85,1%
Erreurs de tri	15,2%	14,5%	13,6%	14,7%	11,2%	11,0%

Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	33 318	33 611	33 472	33 387	32 795	33 014
Flaconnage plastique	3,9	3,9	4,4	4,4	5,9 ²	6,6 ²
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,5	0,6	0,6	0,7	0,9	0,8
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	5,6	5,9	6,4	6,2	8,1	9,0
Boîtes métalliques (acier et alu)	2,2	2,1	2,0	2,0	2,6	2,5

CCPSMV	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reçu en centre de tri (en tonnes)	257,8	310,5	373,2	362,6	395,1	395,1
Pertes et refus	45,2	63,9	78,7	73,2	75,6	74,8
Perte matière centre de tri	12,4	10,2	12,3	12,0	11,7	11,5
Refus (erreurs de tri)	32,8	53,7	66,4	61,2	63,9	63,3
Produits valorisés	212,5	246,5	294,5	289,4	319,6	332,0
Flaconnage plastique	82,4	91,9	108,7	95,6	88,5	85,5
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	9,2	12,5	15,1	13,9	12,4	11,7
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	87,0	104,8	130,1	141,4	183,5	201,8
Boîtes métalliques (acier et alu)	32,8	36,6	40,1	37,3	33,6	31,8
Films polyéthylène + sac de tri	1,1	0,8	0,4	1,2	1,6	1,4

Ratios						
Taux de valorisation	82,4%	79,4%	78,9%	79,8%	80,9%	81,6%
Erreurs de tri	13,4%	17,9%	18,4%	17,5%	16,7%	16,0%

Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	19 266	19 446	20 258	20 425	20 435	20 572
Flaconnage plastique	4,3	4,7	5,4	4,7	4,3	4,2
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	4,5	5,4	6,4	6,9	9,0	9,8
Boîtes métalliques (acier et alu)	1,7	1,9	2,0	1,8	1,6	1,5

² Y compris les nouvelles résines